

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024-2026

I. Introduction

1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus numériques (sites Web, documents bureautiques, supports multimédias, Intranet d'entreprise, applications mobiles, etc.), quelle que soit sa façon de naviguer. L'objectif est de permettre à chacun de percevoir, comprendre, naviguer, interagir et contribuer sur le Web, en toute autonomie.

L'accessibilité numérique est essentielle aux personnes en situation de handicap, et bénéficie aussi aux personnes âgées dont les capacités changent avec l'âge. Elle considère toute forme d'empêchement qu'il soit cognitif, visuel, moteur ou auditif. Ces empêchements conduisent, le plus souvent, les usagers à adapter leur façon de naviguer sur le Web. L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

2. Le cadre législatif

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (modifié par la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 – article 80), la participation et la citoyenneté des personnes est un article de référence en matière d'accessibilité numérique. Il rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

3. Qu'est-ce que le RGAA ?

Le RGAA est un référentiel qui rappelle les obligations en termes d'accessibilité numérique et énonce un ensemble de critères techniques (portant sur les images, la navigation, les couleurs, les vidéos, etc.) que chaque support numérique doit respecter. Il est une déclinaison d'une norme européenne qui elle-même découle d'une norme internationale : le WCAG (Web Content Accessibility Guidelines).

D'un point de vue réglementaire, l'accessibilité d'un site Web renvoie à l'évaluation de la conformité de ce site au regard de l'ensemble des critères énoncés par le RGAA. Pour ce faire, un audit doit être réalisé, passant un échantillon de pages représentatives du site Web au crible des critères techniques du RGAA. Il est ainsi attendu que le site Web audité soit « totalement conforme » ou, en d'autres termes, respecte tous les critères du RGAA.

II. La politique d'accessibilité pour la Ville de Chalon-sur-Saône

La Ville de Chalon place l'accessibilité des services de communication en ligne (sites Web, applications mobiles, logiciels métier et mobilier urbain) qu'elle met à disposition des usagers et de ses agents, dans l'exercice de leurs missions, au cœur de ses préoccupations.

La commune démontre notamment son engagement par la mise en place du service ELIOZ : une plateforme d'interprétariat à distance destinée aux personnes sourdes et malentendantes (en langue des signes, langage parlé complété et transcription texte).

Cette volonté se traduit également par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) et l'amélioration progressive de l'ensemble des services publics de communication en ligne dont la commune a la responsabilité.

III. Périmètre technique et fonctionnel

La Ville de Chalon gère plusieurs sites internet :

- Le site de la Mairie : <https://www.chalon.fr/>
- Le site de la Paulée de la Côte Chalonnaise : <https://www.paulee-cote-chalonnaise.fr/>
- Le site de la bibliothèque : <https://www.bm-chalon.fr/>
- Le site du Service Commerce et Artisanat : <https://www.chalon-commerces.fr/>

IV. Plans annuels

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des services numériques, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2024 à 2026.

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de la Ville de Chalon.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
2024	https://www.chalon.fr/accessibilite-709.html	15 octobre 2024
2025	https://www.chalon.fr/accessibilite-709.html	A venir
2026	https://www.chalon.fr/accessibilite-709.html	A venir